scUber

CONDITIONS

En soumettant un bulletin de participation, vous êtres réputé avoir accepté les présentes Conditions.

Concours

- 1. Pour fêter le lancement de scUber, Tourism and Events Queensland ("TEQ") et Uber Australia Pty Ltd ("Uber Australia") (les « Organisateurs ») vous offrent la possibilité de remporter l'un des six voyages* sur la Grande Barrière de Corail en Australie et une course scUber (la « Dotation » / l'« Expérience scUber »). La Dotation comprend ce qui suit :
 - Le billet d'avion aller-retour en classe économique pour deux personnes au départ de l'aéroport international le plus proche du gagnant sur le marché participant concerné, jusqu'à Cairns (Australie);
 - Cinq nuits d'hébergement pour deux personnes à l'hôtel Riley Crystalbrook
 Collection Resort (chambre avec un lit pour deux personnes ou des lits jumeaux)
 (petit déjeuner compris);
 - L'expérience d'une vie, sur la Grande Barrière de Corail pour deux personnes, comprenant une course scUber sur la Grande Barrière de Corail ;
 - Une excursion d'une journée dans un forêt tropicale inscrite au patrimoine mondial pour deux personnes; et
 - Un avoir Uber d'une valeur de 250 dollars australiens à utiliser sur les applications Uber & Uber Eats (l'« Avoir Uber »),

représentant une valeur commerciale approximative :

- pour les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Royaume-Uni et la France, de 9.899 dollars australiens ; et
- pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de 8.899 dollars australiens.
- *Un gagnant sera sélectionné dans chaque marché participant (à savoir, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada (à l'exclusion du Québec), le Royaume-Uni et la France).
- Il est précisé que l'Avoir Uber sera crédité sur votre compte Uber dans les sept jours suivant la vérification par les Organisateurs que le gagnant a bien respecté les présentes Conditions, et l'Avoir Uber expirera le 3 juin 2020 à 23h59 (heure normale de l'Australie orientale (*AEST*)). L'Avoir Uber ne peut être utilisé que sur les applications Uber et Uber Eats et ne peut être utilisé qu'en Australie dans les villes où Uber est disponible. L'Avoir Uber est non échangeable en numéraire et est incessible. Si d'autres moyens de paiement sont paramétrés dans votre compte Uber, l'Avoir Uber sera défini comme votre moyen de paiement par défaut. Si vous souhaitez utiliser un autre moyen de paiement, allez à la section « Paiements » sur l'application Uber et sélectionnez le moyen de paiement choisi avant l'exécution du service Uber. Il pourra vous être demandé d'ajouter un deuxième moyen de paiement pour pouvoir utiliser l'Avoir Uber sur l'application Uber dans le cas où le solde de l'Avoir Uber est insuffisant pour couvrir le montant du service sollicité. Réservé aux utilisateurs concernés.
- 2. Pour participer, il vous suffit de consulter le site scuberqueensland.com pendant la Durée du Concours et de nous dire en 25 mots maximum « pourquoi vous devriez faire l'expérience de la merveille qu'est la Grande Barrière de Corail avec ScUber » (le « Concours »).
 - Le Concours sera ouvert le 23 mai 2019 à 10h30 (*AEST*) et clôturé le 1^{er} juin 2019 à 13h59 (AEST) (la « Durée du Concours »).

Conditions d'admission

- 3. Vous-même et la personne qui vous accompagnera devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre Pays, État ou Province (selon le cas) et avoir téléchargé l'application Uber ou Uber Driver.
- Vous-même et la personne qui vous accompagnera devez résider en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada (à l'exclusion du Québec), au Royaume-Uni ou en France.
- Vous-même et la personne qui vous accompagnera devez détenir un passeport en cours de validité et être admissibles en vue de l'obtention d'un visa australien de courte durée. Pour tout renseignement concernant les visas, consultez : https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/getting-a-visa/visa-finder/visit.
- 6. Vous-même et la personne qui vous accompagnera devez être disponibles aux dates/périodes suivantes pour participer à l'Expérience scUber, et devez voyager ensemble :
 - a. Participants résidant en Australie et en Nouvelle-Zélande : du 10 au 15 juin 2019 ;
 - b. Participants résidant aux Etats-Unis et au Canada : du 13 au 18 juin 2019 ;
 - c. Participants résidant au Royaume-Uni et en France : du 16 au 21 juin 2019.
- 7. Vous-même et la personne qui vous accompagnera devez :
 - a. être en bonne santé;
 - b. ne souffrir d'aucune pathologie physique ou mentale connue ou pouvant l'être et qui serait susceptible d'affecter votre capacité à participer en toute sécurité à l'Expérience scUber ou qui entraînerait un risque de mise en danger, pour vousmêmes ou pour autrui, du fait de votre participation ; et
 - c. respecter les conditions de taille, de poids, d'état de santé, de forme physique, d'aptitudes, d'équilibre, d'adresse et toutes les autres conditions qui pourraient être requises raisonnablement pour que vous-même et la personne qui vous accompagnera puissiez participer en toute sécurité à l'Expérience scUber, (les « Conditions de Santé »).

Il vous appartient (ainsi qu'à la personne qui vous accompagnera) de veiller à ce que votre santé et votre forme physique vous permettent de participer en toute sécurité au présent Concours et à l'Expérience scUber.

En ce qui concerne les Conditions de Santé susvisées, les Organisateurs se réservent le droit de déterminer, en concertation avec un professionnel de santé, que le gagnant et/ou la personne qui l'accompagne ne sont pas suffisamment en bonne santé ou condition physique. Les gagnants et les personnes qui les accompagnent doivent respecter toutes les conditions de participation et suivre toutes les instructions édictées par les personnes chargées du déroulement du Concours et de l'Expérience scUber.

- 8. Les Organisateurs se réservent le droit d'exclure du Concours tout participant sur la base du casier judiciaire de cette personne.
- 9. Chaque gagnant et la personne qui l'accompagne devront signer des formulaires d'indemnisation et d'exclusion de responsabilité (fournis par les Organisateurs et/ou tout prestataire de l'Expérience scUber) en faveur des parties prenantes concernées dans le cadre du Concours et/ou de l'Expérience scUber, avant d'entreprendre l'une quelconque des activités indiquées faisant partie du Concours ou avant de participer à l'Expérience scUber. Il pourra également être demandé aux gagnants et aux personnes qui les accompagnent de signer une autorisation d'utilisation de leur image, une attestation d'admissibilité et décharge de responsabilité, ainsi que tous documents requis concernant les dettes d'impôts fédéraux, nationaux ou locaux. À défaut de signature par un gagnant et/ou la personne qui l'accompagne de tout formulaire/document prévu dans le délai requis, le bulletin de participation ou la revendication de la dotation de ce gagnant sera réputé(e) non valable. Si un bulletin de participation ou la revendication d'une dotation est réputé(e) non valable, les Organisateurs se réservent le droit de désigner un nouveau gagnant conformément à la clause 31.

- 10. Les administrateurs, mandataires sociaux, dirigeants, salariés et autres membres du personnel (ainsi que leur famille proche) de chaque Organisateur et des agences et sociétés associées au présent Concours ne sont pas admis à participer. La famille proche désigne l'une des personnes suivantes : conjoint(e), ex-conjoint(e), concubin(e), enfant, beau-fils, belle-fille, enfant du conjoint ou enfant adoptif, père, mère, beau-père, belle-mère, grand-père, grand-mère, beau-grand-père, belle-grand-mère, oncle, tante, nièce, neveu, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur et cousin(e) germain(e).
- 11. Aucun achat de biens ou de services n'est nécessaire pour participer au Concours, et l'achat de biens ou de services auprès d'un Organisateur n'augmentera en rien vos chances de gagner.

Conditions générales

- 12. Vous pouvez déposer autant de bulletins de participation que vous le souhaitez. Les participations multiples sont acceptées.
- 13. Sous réserve des dispositions légales, vous reconnaissez que lorsqu'un bulletin de participation a été déposé, celui-ci ne peut plus être révoqué, modifié ou supprimé (hormis dans le cas et dans la mesure où les Organisateurs le demanderaient).
- 14. Votre bulletin de participation doit :
 - a. être votre propre création originale et indépendante ; et
 - b. être libre de toute revendication, et notamment de toute revendication de droits d'auteur (*copyright*) ou de marque, de la part de tiers.
- 15. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité au titre des bulletins de participation, réclamations ou courriers tardifs, perdus, incomplets, erronés, retardés, illisibles, endommagés ou adressés à une mauvaise adresse, que ce soit à la suite d'une erreur, d'une omission, d'une modification, d'un acte de malveillance, d'une suppression, d'un vol, d'une interruption des transmissions, d'une panne des communications ou autre. Les Organisateurs n'ont aucun contrôle sur les réseaux et services de communication, Internet, ou les réseaux et lignes informatiques ou téléphoniques, et ils déclinent toute responsabilité en cas de problème s'y rapportant. Les Organisateurs ne sont aucunement responsables des conséquences éventuelles de l'erreur d'un utilisateur, et notamment des dépenses qui pourraient en résulter. Le dépôt automatisé de tout bulletin de participation à l'aide d'un quelconque appareil ou logiciel n'est pas valable. Les bulletins de participation sont réputés avoir été reçus au moment de leur réception par les Organisateurs, et non au moment de leur transmission de votre part.
- 16. Sans limiter ce qui précède, les bulletins incompréhensibles ou incomplets seront considérés comme non valables.
- 17. Les frais liés à l'accès au site Internet du Concours sont à votre charge.
- Tous les bulletins de participation et éléments remis aux Organisateurs dans le cadre du 18. présent Concours deviennent la propriété des Organisateurs et vous garantissez avoir le droit de céder ces éléments aux Organisateurs. Chaque bulletin de participation doit être votre propre œuvre originale. En participant au présent Concours, vous : (a) consentez à ce que les Organisateurs puissent utiliser vos bulletins de participation comme bon leur semble, et notamment à ce qu'ils reproduisent ou publient tout ou partie de votre bulletin de participation et exploitent de toute autre manière ce bon de participation et les droits y afférents, pour la publicité du présent Concours ou à toutes autres fins ; (b) vous garantissez aux Organisateurs que votre bulletin de participation et toute utilisation de celui-ci par les Organisateurs ne contreviendra aux droits de propriété intellectuelle d'aucun tiers ; (c) consentez expressément, conformément aux dispositions relatives au droit moral de la Loi sur le Droit d'Auteur de 1968 du Commonwealth (Copyright Act 1968 (Cth)) (ou de toute législation équivalente du territoire dont vous relevez le cas échéant), à ce que les Organisateurs disposent du droit absolu de traiter votre bulletin de participation de toute manière, à leur entière discrétion, et de modifier votre bulletin de participation de toute manière ; et (d) accomplirez, à la demande raisonnable des Organisateurs et à leurs frais, à tout moment, tous actes (y compris la signature de tous documents) nécessaires pour donner plein effet aux exigences prévues par la présente

- clause. Concernant les participants résidant au Royaume-Uni, les Organisateurs souhaitent, outre la publication de tout ou partie de votre bulletin de participation, publier le nom de famille et le pays de résidence du gagnant. Conformément aux présentes Conditions, vous êtes en droit de vous opposer à la publication de ces informations ou de demander que moins d'informations soient publiées en contactant les Organisateurs.
- 19. Il s'agit d'un jeu nécessitant des compétences qui ne laisse aucune place au hasard pour la désignation du gagnant. Chaque bulletin de participation sera évalué individuellement en fonction des qualités créatives et littéraires de la réponse à la question posée. La décision des juges concernant chacun des aspects du Concours sera définitive et opposable à tous les participants. Il n'y aura lieu à aucun échange de correspondance.
- 20. Vos chances de gagner dépendront du nombre total de bulletins de participation reçus par les Organisateurs, ainsi que de la qualité de votre bulletin de participation, qui sera déterminée par les Organisateurs sur la base des critères de jugement suivants :
 - a. pertinence par rapport à la Grande Barrière de Corail;
 - b. personnalité, flamboyance et lien personnel;
 - c. créativité:
 - d. sensibilisation relative à la Grande Barrière de Corail.
- 21. L'examen par les juges se déroulera au bureau de TEQ (à savoir, Level 8, Green Square North Tower, 515 St Pauls Terrace, Fortitude Valley QLD 4006) du 1^{er} juin 2019 à 14h00 (AEST) au 3 juin 2019 à 9h59, les noms des gagnants étant annoncés publiquement le 3 juin 2019 à 10h00 (AEST).
- 22. Chaque gagnant sera informé de sa sélection (qui pourra avoir lieu avant 10h00 (AEST) le 3 juin 2019) par courrier électronique. Veuillez observer qu'il vous appartient de vérifier activement le compte de messagerie électronique que vous avez désigné, et notamment tous les dossiers « pourriel »/« courrier indésirable ». Si un gagnant ne répond pas pour accepter la Dotation dans un délai de vingt-quatre heures suivant l'envoi du courrier électronique adressé par les Organisateurs, ceux-ci pourront, à leur entière discrétion, désigner un remplaçant. En cas de désignation d'un remplaçant, le gagnant initial ne pourra revendiquer la Dotation.
- 23. La Dotation est attribué « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, de la part des Organisateurs. Aucun gagnant ne peut substituer, céder ou transférer la Dotation, ni l'échanger contre un montant en numéraire, mais les Organisateurs se réservent le droit, à leur entière discrétion, de substituer la Dotation (ou une partie de celui-ci) par un autre de valeur équivalente ou supérieure.
- 24. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de variation quelconque de la valeur de la Dotation ou d'écart quelconque entre la Dotation annoncé et la Dotation attribuée.
- 25. Tout voyage international et/ou intérieur faisant partie de la Dotation doit être réservé et effectué aux dates indiquées par les Organisateurs. Tous les vols et hébergements compris dans la Dotation sont sous réserve de réservation et de disponibilité. Tous les frais relatifs à la Dotation qui ne sont pas expressément inclus dans la Dotation, et notamment tous les frais de transfert, repas, taxes, assurances et autres frais accessoires, sont à la charge du gagnant et de la personne qui l'accompagne. Le gagnant et la personne qui l'accompagne sont tenus de veiller à disposer de toutes les assurances et documents de voyage nécessaires pour se rendre sur le(s) site(s) concerné(s) (et notamment d'un passeport et de visas en cours de validité). Les Organisateurs n'encourent aucune responsabilité en cas d'annulation, de retard ou de report de vols, et tous les frais qui en découleraient (y compris, notamment, les frais d'hébergement) seront à la charge exclusive du gagnant et de la personne qui l'accompagne.
- 26. Il est conseillé à chaque gagnant et à la personne qui l'accompagne de consulter un professionnel de santé dans leur pays de résidence au sujet des vaccins et/ou examens de santé recommandés avant le voyage et de vérifier les avertissements publiés et risques identifiés par les autorités compétentes, y compris sur le site www.dfat.gov.au.
- 27. Vous reconnaissez qu'il peut exister des risques inhérents à certains aspects du Concours ou de la Dotation, et que le fait de prendre part au Concours et/ou de participer

- à l'Expérience scUber peut impliquer de participer à des activités dangereuses. En déposant votre bulletin de participation au présent Concours et/ou en acceptant la Dotation, vous acceptez ce risque.
- 28. Les Organisateurs ne seront aucunement responsables en cas de pertes ou dommages directs ou indirects (et notamment en cas de préjudices spéciaux ou consécutifs ou de manque à gagner), frais, dommages, dommages corporels ou décès subis (résultant ou non d'un acte de négligence de quiconque) dans le cadre du présent Concours ou de l'Expérience scUber, outre les cas de responsabilité que la loi ne permet pas d'exclure (auguel cas cette responsabilité sera limitée au minimum autorisé par la loi).
- 29. En déposant votre bulletin de participation au présent Concours, vous acceptez que votre voix, votre nom, le lieu où vous résidez, ainsi que toutes autres informations fournies aux Organisateurs, soient diffusés et/ou publiés, et vous consentez à ce que le contenu de votre bulletin de participation soit diffusé et/ou publié.
- 30. Chaque participant et/ou gagnant (et la personne qui l'accompagne) doit prendre part à toutes les activités promotionnelles (telles que publicité et photographie) entourant le présent Concours ou l'attribution de la Dotation (qui pourront être raisonnablement demandées par les Organisateurs), gratuitement, et signer tout document complémentaire qui pourrait raisonnablement être demandé par les Organisateurs afin de mettre en œuvre la présente clause. Sous réserve des dispositions légales, vous-mêmes et la personne qui vous accompagnera devez donner votre consentement aux Organisateurs pour l'utilisation de votre nom, de votre apparence, de votre image et/ou de votre voix (en ce compris toute photographie, tout film et/ou tout enregistrement de ceux-ci) sur tout support et pour une durée indéterminée, sans autre formalité, rémunération ou contrepartie, aux fins de la promotion, de la publicité ou de la commercialisation du Concours (et de ses suites éventuelles), de la participation à l'Expérience scUber et/ou de la promotion de tous produits ou services distribués et/ou fournis par les Organisateurs.
- 31. Si vous refusez ou êtes incapable de participer ou ne participez pas à une partie quelconque du Concours, ou dans le cas où votre bulletin de participation gagnant (le cas échéant) serait jugé non conforme aux présentes Conditions, les Organisateurs se réservent le droit d'écarter votre bulletin de participation et d'agir comme si vous n'aviez pas déposé de bulletin de participation au Concours. Tout bulletin de participation qui, de l'avis des Organisateurs, présenterait un caractère insultant, diffamatoire ou, de toute autre manière, contestable ou inapproprié, ou contrevenant aux droits de tiers, sera nul. Si, pour quelque motif que ce soit, les Organisateurs ont connaissance, après que vous ayez gagné une Dotation, du fait que vous n'avez pas respecté les présentes Conditions, vous n'aurez aucun droit à recevoir la Dotation, même si les Organisateurs vous ont annoncé comme gagnant et, le cas échéant, vous pourrez devoir, sur instruction des Organisateurs, renvoyer, rembourser ou restituer par tout autre moyen tout ou partie de la Dotation éventuellement reçue.
- 32. Les Organisateurs, agissant en qualité de responsables conjoints du traitement, collectent et conservent au sein de leurs bases de données des Données à caractère Personnel concernant les participants aux fins suivantes :
 - Administration du Concours et, le cas échéant, remise de la Dotation ;
 - Amélioration des biens et services proposés par les Organisateurs ; et
 - Dans la mesure où votre consentement exprès aura été recueilli, vous adresser des messages à visée commerciale ou promotionnelle.

Pour les participants résidant en France, Canada, Australie et Nouvelle Zélande, TEQ et Uber B.V., une entreprise basée aux Pays Bas, sont responsables conjoints du traitement des données personnelles.

Pour les participants résidant aux Etats Unis, TEQ et Uber Technologies Inc sont responsables conjoints du traitement des données personnelles.

Uber Australia traite vos données personnelles tel que décrit dans ce document, selon les instructions et agissant au nom de Uber B.V. ou Uber Technologies Inc. selon votre lieu de résidence, tel que décrit ci-dessus.

Les bases légales et les finalités de ce traitement de données sont respectivement : (i) le respect des obligations légales des Organisateurs (y compris l'administration du Concours conformément aux présentes Conditions, à la législation et à la règlementation applicables (par exemple, l'obligation de publier le nom et le pays du gagnant prévue par le *Code of Non Broadcast Advertising* du Royaume-Uni, et (ii) l'intérêt légitime des Organisateurs au déroulement du présent Concours.

À défaut de fourniture des Données à caractère Personnel demandées, vous ne pourrez pas participer au Concours et votre bulletin de participation sera réputé non admissible. Les Organisateurs peuvent divulguer vos Données à caractère Personnel à leurs partenaires commerciaux, entrepreneurs et agents pour les seuls besoins du déroulement du présent Concours. Pour lever toute ambiguïté, vous ne recevrez aucun message à visée commerciale ou promotionnelle de la part de ces tiers. Vous pouvez accéder aux Données à caractère Personnel détenues par les Organisateurs, les mettre à jour ou les rectifier, en vous adressant au Délégué à la protection des Données des Organisateurs à leur adresse respective indiquée à la clause 36. En France, vous disposez également du droit à l'effacement de vos Données à caractère Personnel, à la limitation de leur traitement, ou le droit de vous opposer à leur traitement, du droit à la portabilité des Données et du droit de donner des instructions générales ou particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données à caractère Personnel après votre décès, en vous adressant aux Délégués à la protection des Données, et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France, la CNIL).

Toutes les Données à caractère Personnel seront conservées dans les bureaux des **responsables conjoints** ou par leurs prestataires chargés de la conservation des données. Vos Données à caractère Personnel seront conservées pendant :

- la durée nécessaire à l'administration du Concours et la durée de toute activité promotionnelle y afférente;
- tout délai supplémentaire adéquat afin de pouvoir en disposer en cas de litige ou de procès pendant la durée appropriée compte tenu des délais de prescription applicables;
- la durée requise par la législation applicable ; et
- en cas de consentement donné conformément à la clause 33, la durée de votre consentement à recevoir des messages à visée commerciale ou promotionnelle.

Vous disposez de certains droits au titre de vos Données à caractère Personnel, et notamment du droit de demander à y avoir accès, du droit de rectification et d'effacement de vos Informations à caractère Personnel, de limitation du traitement de celles-ci, ainsi que du droit à la portabilité des données et du droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Les Organisateurs sont établis en Australie et, par conséquent, en déposant votre bulletin de participation au Concours, vous reconnaissez que vos Données à caractère Personnel, telles que décrites par les présentes Conditions, pourraient être transférées et feront l'objet d'un traitement par les Organisateurs en dehors de l'Espace économique européen. Les Organisateurs prendront des mesures raisonnables pour garantir la sécurité de vos Données à caractère Personnel conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Vous pouvez obtenir une copie de ce ou ces mécanisme(s) de transfert en vous adressant au Délégué chargé de la Confidentialité des Organisateurs à leur adresse respective indiquée à la condition 36.

La politique de confidentialité relative au traitement des Données à caractère Personnel recueillies est accessible aux adresses suivantes : https://teq.queensland.com/disclaimer-and-privacy et https://privacy.uber.com/.

- 33. Au moment de votre participation au Concours, il vous sera également demandé de donner votre consentement à la collecte de vos Données à caractère Personnel par TEQ aux fins d'utilisation de celles-ci pour aider TEQ à améliorer les biens et services et à vous contacter ultérieurement par courrier électronique aux fins de prospection, notamment pour vous informer d'offres spéciales ou vous conseiller d'autres programmes, produits, services, événements ou activités de TEQ estimerait pouvoir vous intéresser. Si vous donnez votre consentement, vous reconnaissez et convenez que TEQ pourra utiliser vos Informations à caractère Personnel selon les modalités indiquées dans la présente clause, conformément aux présentes Conditions et aux politiques de confidentialité visées aux présentes. Votre consentement, tel que prévu à la présente clause 33, ne constitue pas une condition à la participation au Concours et vous êtes en droit de révoquer à tout moment ce consentement relatif aux communications à visée commerciale.
- 34. Si, pour quelque motif que ce soit, un quelconque aspect du Concours ne peut pas se dérouler comme prévu, pour tout motif indépendant de la volonté des Organisateurs, et notamment en cas de guerre, de terrorisme, d'état d'urgence ou de catastrophe (y compris de catastrophe naturelle), d'infection par un virus informatique, de panne de réseaux téléphoniques, de bogue, d'acte malveillant, d'intervention non autorisée, de fraude, de pannes techniques ou de tout fait endommageant ou affectant l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le bon fonctionnement du présent Concours, les Organisateurs pourront, à leur entière discrétion, annuler, interrompre, modifier ou suspendre le Concours, annuler tout bulletin de participation affecté et/ou, le cas échéant, fournir une autre dotation de même valeur que la Dotation initiale.
- 35. La décision des Organisateurs concernant tout aspect du présent Concours sera définitive et ne donnera lieu à aucun échange de correspondance.
- 36. En cas de questions relatives au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter : Tourism and Events Queensland, Level 8, Green Square North Tower, 515 St Pauls Terrace, Fortitude Valley QLD 4006, privacy@queensland.com, et Uber Australia Pty Ltd, Level 8, 1 O'Connell Street, Sydney NSW 2000 (agissant au nom de Uber B.V. and Uber Technologies Inc.), https://t.uber.com/privacy-enquiry.
- 37. L'expression « Données à caractère Personnel » s'entend au sens qui lui est donné par la législation applicable en matière de protection des données dans votre lieu de résidence (à savoir, la loi *Information Privacy Act 2009* (Qld) du Queensland ou le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) (2016/679) et toute loi de transposition au niveau national, tels qu'éventuellement modifiés) et peut comprendre, notamment, toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; une personne physique identifiable pouvant être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou un ou plusieurs éléments qui sont propres à son identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale.
- 38. Sous réserve de la clause 39, le présent Concours et les présentes Conditions, ainsi que leur interprétation, sont soumis aux lois du Queensland, Australie.
- 39. Pour les participants et gagnants situés aux Etats-Unis : le présent Concours et les présentes Conditions, ainsi que leur interprétation, sont soumis aux lois de la Californie, nonobstant les règles relatives aux choix de lois ou aux conflits de lois, et tous litiges relatifs au Concours relèveront des Cours d'Etat ou fédérales de San Francisco, en Californie, selon le cas. En outre, vous convenez que tout litige relatif au Concours devra être engagé individuellement et vous renoncez à tout droit à une action de groupe.

Pour les participants et gagnants situés en France : le présent Concours et les présentes Conditions, ainsi que leur interprétation, sont soumis aux présentes règles obligatoires,

lorsqu'elles sont applicables, et tout litige sera soumis au jugement définitif des juridictions françaises compétentes. En outre et pour écarter toute ambiguïté, les stipulations de la présente condition ne dérogent pas aux dispositions du droit français applicables aux Consommateurs (tel que ce terme est défini par le Code de la Consommation).